ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

FORUM INTERNATIONAL CÉLÉBRANT LE 10e ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- Mons (Belgique)
- 25 octobre 2015

PARTICIPANT

- Mme Carole Poirier, députée de Hochelaga-Maisonneuve et vice-présidente de la Section du Québec de l'APF.

CONTEXTE

- Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Fondation Mons 2015 ont organisé à Mons, en Belgique, un forum international célébrant le 10e anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle ayant pour thème : L'exception culturelle face aux enjeux du numérique : Comment mettre les nouvelles technologies au service de la diversité des expressions culturelles.
- Les participants et les intervenants au forum comprenaient des représentants d'entreprises culturelles, de gouvernements, de la société civile ainsi que des artistes.
- En tant que rapporteure sur le dossier de la diversité culturelle à la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF, la députée québécoise a pris part à ce forum à titre de représentante de l'APF.

THÈMES

- Renforcer les créateurs et l'accès à la culture : les enjeux numériques de l'exception culturelle
- Créateurs et publics dans les pays du Sud : les apports de la Convention à l'ère du numérique
- Le numérique comme outil de protection et de promotion de la diversité culturelle dans les villes petites ou moyennes.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- S'enquérir des solutions promues sur la scène internationale pour prendre en compte l'enjeu du numérique dans la promotion et la protection de la diversité culturelle.
- Représenter les parlementaires francophones dans le cadre de cet évènement regroupant des acteurs de tous les milieux.
- Dynamiser la contribution des parlementaires de l'APF dans l'avancement de la mise en œuvre de la Convention, en particulier sur la question du numérique.
- Réaffirmer l'engagement de l'ANQ à jouer un rôle de leader dans le dossier de la diversité culturelle.

COMMENTAIRES/CONCLUSION

- La députée a eu un entretien avec la Secrétaire générale de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean, lors duquel elle a réitéré la volonté des parlementaires de l'APF à jouer un rôle significatif dans la mise en œuvre de la Convention au sein de la Francophonie, en particulier par rapport aux enjeux du numérique.
- La députée a eu un entretien avec la directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, lors duquel elle a fait valoir l'apport de l'APF dans les instances de l'UNESCO, faisant ainsi la promotion de l'engagement des parlementaires francophones à l'égard de la mise en œuvre de la Convention. Elles ont discuté de la participation de l'UNESCO à la prochaine réunion de la commission au printemps 2016.
- La députée a pris connaissance des pistes de solutions pour protéger la diversité culturelle dans le contexte de la libéralisation du commerce électronique et par rapport à l'état d'avancement du droit international commercial en la matière. Les discussions ont aussi permis de dégager des pistes d'action pour une meilleure inclusion de la culture dans la notion de développement durable. Elle pourra faire rapport de ces constats lors de la prochaine réunion de la CECAC.
- De par sa présence à cet événement et son implication pour faire rayonner la contribution des parlementaires, la députée a témoigné de l'engagement du Québec en faveur de la promotion et de la protection de la diversité des expressions culturelles et a démontré le leadership de l'ANQ sur cette question au sein de l'APF.

COÛT

- Per diem et autres frais	920,82 $
- Transport	1 381,86 $
Total	**2 302,68 $**